

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°CC-14-12-17

Le 19 décembre 2017 à 18h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Durance Luberon Verdon Agglomération », dûment convoqué par lettres individuelles, en date du 13 décembre 2017, s'est réuni en session Ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, dans la salle MORUCCI à la Salle de l'Etoile à Gréoux les Bains, dont les portes étaient restées ouvertes au public.

Présents :

Madame Dominique ALUNNO, Monsieur Pascal ANTIQ, Monsieur Paul AUDAN, Monsieur Gérard AURRIC, Madame Michèle BEGNIS, Monsieur Francis BERARD, Monsieur Christophe BIANCHI, Monsieur Jean-Albert BONDIL, Monsieur Pierre BONNAFOUX, Monsieur Jean-Charles BORGHINI, Monsieur Jacques BRES, Madame Stéphanie BROCHUS, Monsieur Claude CHEILAN, Monsieur Christian CHENEZ, Madame Michèle COTTRET, Monsieur Michel D'ANGELO, Madame Delphine DELFINO, Monsieur Jérôme DUBOIS, Monsieur Raphaël ENDERLE-CHAZALVIEL, Monsieur Jacques ESPITALIER, Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Henri GARCIA, Madame Béatrice GARCIA, Monsieur François GRECO, Madame Pierrette GREGOIRE, Madame Simone JAYNE BROCHERY, Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Monsieur Armel LE HEN, Madame Agnès LHUGUET, Monsieur Gérard MANTEAU, Monsieur Bruno MARTIN, Monsieur Gilles MEGIS, Monsieur André MILLE, Madame Marie-Christine MOSCONI, Madame Valérie PEISSON, Monsieur Jean-Christophe PETRIGNY, Madame Christiane PHILIBERT-BREZUN, Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Monsieur Eric SAUVAIRE, Madame Chrystel TOUSSAINT, Monsieur Guy VEYS, Monsieur Michel VITTENET, Monsieur Jean-Luc ZERBONE,

Absents représentés :

Madame Michèle BARRIERES donne pouvoir à Monsieur Bernard JEANMET-PERALTA, Monsieur Jean-Claude CASTEL donne pouvoir à Monsieur Pascal ANTIQ, Madame Sylviane CHAUMONT donne pouvoir à Monsieur Pierre FISCHER, Monsieur Jérôme CICILE donne pouvoir à Monsieur Gilles MEGIS, Madame Liliane LECONTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc QUEIRAS, Madame Régine MANFREDI donne pouvoir à Monsieur Serge FAUDRIN, Monsieur Ludovic PARISOT donne pouvoir à Monsieur Armel LE HEN, Madame Emmanuelle PRADALIER donne pouvoir à Madame Valérie PEISSON, Madame Brigitte WEISS donne pouvoir à Madame Simone JAYNE BROCHERY

Absents excusés :

Madame Ghislaine AUBERT, Monsieur Daniel BLANC, Madame Martine CARRIOL, Monsieur Jean-Denis DAUMAS, Monsieur Grégory DENIZE, Monsieur Bernard DIGUET, Monsieur Dominique JOUBERT

Secrétaire de séance : Madame Delphine DELFINO

CC-14-12-17 – TARIFICATION 2018 DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN REGIE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-12-1 à 12-5, R2224-19 et 20,

CONSIDÉRANT que les budgets régie 2018 seront présentés en conseil communautaire de mars 2018 sur proposition du conseil d'exploitation et de la commission de l'eau ;

CONSIDÉRANT que les tarifs régie actuels sont applicables depuis le 1^{er} juillet 2017 et que leur évolution éventuelle sera examinée avec les budgets ;

CONSIDÉRANT que pour une consommation de 120 m³, la facture annuelle est de 391,96 € TTC, soit un prix de l'eau et de l'assainissement ramené au m³ de 3,27 € TTC, pour une moyenne nationale à 4,05 € ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **RECONDUIRE** pour 2018 les tarifs applicables à ce jour,
- **APPROUVER** les tarifs ci-annexés de l'eau potable et de l'assainissement collectif en régie.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE PAR 50 VOIX POUR , 1 ABSTENTION(S) :

Le Président, Bernard JEANMET-PERALTA

TARIFICATION 2018 – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

HORS TAXE

Applicables au 1^{er} janvier 2018

Eléments communs à l'ensemble des communes	Unité	Tarif HT	Taux TVA
Eau potable			
Abonnement annuel	Forfait annuel	43,00 €	5,5%
Consommation eau			
0 à 200 m ³	m ³	1,10 €	5,5%
Plus de 200 m ³	m ³	1,75 €	5,5%
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	m ³	0,10 €	5,5%
Redevance pollution Agence de l'Eau	m ³	0,29 €	5,5%
Assainissement collectif (sauf Pierrevert)			
Abonnement annuel	Forfait annuel	35,00 €	10%
Redevance assainissement			
0 à 200 m ³	m ³	0,75 €	10%
Plus de 200 m ³	m ³	1,35 €	10%
Redevance modernisation des réseaux de collecte Agence de l'Eau (y compris Pierrevert)	m ³	0,155 €	10%
Assainissement collectif (cas particulier pour forage ou puits sans comptage)			
Redevance assainissement (forfait 120 m ³ annuel)	Forfait annuel de 120 m ³	Suivant tarification de la commune	10%
Assainissement collectif (absence de raccordement au réseau public)			
Tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations de raccordement au réseau public prévu par l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique, il est astreint au paiement d'une somme équivalente à la redevance assainissement majorée de 100 % conformément à l'article L1331-8 du même code.			
Pierrevert			
Assainissement collectif			
Redevance assainissement	m ³	1,05 €	10%